

## Compte rendu de secteur

**Secteur : Pêches**

**Objet : Pêches des Premières Nations**

### **Historique**

---

Le Secteur des pêches de l'Assemblée des Premières Nations (APN) soutient le Comité national des pêches (CNP), qui conseille et soutient les intérêts collectifs des Premières Nations du Canada sur les priorités liées aux pêches, à l'aquaculture et aux océans. Le CNP est coprésidé par les titulaires du portefeuille des pêches, notamment Terry Teegee, Chef régional de la Colombie-Britannique, Joanna Bernard, Cheffe régionale du Nouveau-Brunswick, Darlene Bernard, Cheffe régionale de l'Île-du-Prince-Édouard, et Roderick « Junior » Gould, Chef de la Première Nation Mi'kmaq Abegweit.

Le présent compte rendu couvre trois domaines clés de la défense des intérêts et des activités récentes :

1. Au cours de la dernière décennie, le saumon quinnat du fleuve Yukon d'origine canadienne a connu les pires remontées de son histoire. Plus de la moitié des populations ont disparu depuis que les remontées historiques ont été enregistrées, et la tendance est toujours à la baisse, vers la disparition. Les Premières Nations ont toujours compté sur la remontée des saumons comme principale source de nourriture, et le saumon est au cœur de leurs pratiques culturelles et coutumières. En conséquence, l'Assemblée des Premières Nations a adopté la résolution 06/2021, *Saumon quinnat d'origine canadienne du fleuve Yukon*, qui donne à l'APN le mandat de demander au gouvernement du Canada d'ouvrir une enquête sur ce déclin et d'organiser, en partenariat avec les Premières Nations concernées, une stratégie visant à identifier les facteurs de causalité et à s'attaquer à ces facteurs afin d'inverser le déclin de la population.
2. En 2016, le gouvernement du Canada a lancé le Plan de protection des océans (PPO), une stratégie interministérielle de 1,5 milliard de dollars visant à protéger les côtes et les voies navigables du Canada. Le budget 2022 a proposé 2 milliards de dollars supplémentaires pour le PPO sur neuf ans, à partir de 2022-23, à des fins de renouvellement et d'expansion.

Les communautés des Premières Nations ont des liens étroits avec les côtes et les voies navigables du Canada, ainsi qu'avec les poissons et les animaux sauvages qui peuplent ces étendues d'eau. Elles sont donc très intéressées par la protection de ces milieux et de la vie qu'ils abritent. La résolution 52/2018, *Inclusion des Premières Nations dans le Plan canadien de protection des océans*, a donné à l'APN le mandat de travailler en collaboration avec le gouvernement du Canada pour assurer le financement à long terme des capacités des Premières Nations concernées; de promouvoir les droits inhérents, les traités, le titre et les compétences des Premières Nations; d'exiger que tout cadre juridique ou politique du

gouvernement du Canada respecte ces droits, traités et titre; et de travailler avec les ministères compétents pour assurer le financement de base, ainsi que le financement des capacités des Premières Nations et des travaux régionaux associés au PPO.

3. Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) et la réglementation ou la gestion des pêches des Premières Nations ont été portés à l'attention du public de manière très prononcée en 2020, lorsque la Première Nation Sipekne'katik a stratégiquement entrepris sa propre pêche au homard autogérée, conformément à ses droits établis par traité. Le MPO a réagi en harcelant les pêcheurs des Premières Nations, en saisissant leur équipement et en faisant preuve d'une ambivalence générale à l'égard des pêcheurs non autochtones qui, à l'époque, détruisaient activement les bateaux et le matériel de pêche des Premières Nations, dont un entrepôt bien connu. En réponse à cette situation, l'APN a reçu un mandat, par le biais de la résolution 08/2020, *Racisme systémique dans la réponse de Pêches et Océans Canada concernant la pêche fondée sur des droits inhérents de la Première Nation de Sipekne'katik*, pour, entre autres, demander à la ministre des Pêches et des Océans et à la Garde côtière canadienne de s'attaquer au racisme systémique au sein du MPO, en accordant une attention particulière à la direction chargée de l'application de la loi.

## Récent plaidoyer de l'APN

---

1. **Le saumon** : En tant que cosignataire avec la Cheffe Nicole Tom des Premières Nations Little Salmon et Carmacks au Yukon, le Chef régional Teegee, coprésident du CNP, a adressé en novembre 2022 une lettre au Premier ministre Justin Trudeau pour attirer l'attention sur le déclin catastrophique du saumon quinnat du fleuve Yukon et demander au gouvernement du Canada de consacrer davantage d'attention et de ressources à la compréhension de cette dynamique complexe et à l'inversion de la tendance.

En mars 2023, l'APN a obtenu un financement pour contribuer à l'élaboration d'une initiative dirigée par la région du Yukon de l'APN, sous la forme d'une campagne de relations gouvernementales et de sensibilisation du public visant à faire connaître la situation des stocks de saumon au Yukon. Cette campagne de relations gouvernementales et de sensibilisation du public a été présentée aux Chefs des Premières Nations du Yukon lors de réunions des dirigeants régionaux de l'APN et du Yukon, et sa mise en œuvre reste à leur discrétion. Ces plans peuvent servir de modèles pour des campagnes semblables dans d'autres régions.

2. **Plan de protection des océans (PPO)** : L'APN, la Direction de l'engagement communautaire et des partenariats de Transports Canada (TC) et la Direction des relations avec les Autochtones de la Garde côtière canadienne (GCC) ont formé un groupe de travail sur l'évaluation du PPO en janvier 2022 afin d'entreprendre un travail d'évaluation conjoint. Le groupe de travail s'est réuni environ toutes les deux semaines de janvier 2022 à janvier 2023. L'APN attend depuis mars 2022 que TC approuve les méthodes et le cadre des pratiques exemplaires afin de poursuivre le travail d'évaluation.

Au cours des différentes réunions du groupe de travail, il a été jugé nécessaire d'élaborer un mandat afin de clarifier la manière dont l'APN, TC et la GCC collaboreront à l'évaluation. Le mandat a été rédigé en collaboration et une version est prête à être examinée. Le projet de mandat comprend les éléments suivants

- Sections sur l'objectif de l'évaluation.
- Principes directeurs.
- Structure et approche.
- Mobilisation régionale.
- Communications et partage d'informations.
- Révision, modification et résiliation.

3. **Pêches des Premières Nations et Pêches et Océans Canada (MPO)** : Sur la base de recherches approfondies, l'APN a soumis en avril 2022 un rapport au Comité sénatorial permanent des pêches et des océans, dont le domaine de recherche spécifique était la mise en œuvre de pêches fondées sur les droits des Autochtones au Canada. Ce rapport a passé en revue des arrêts importants de la Cour suprême, notamment les arrêts *Sparrow* (1990), *Marshall* (1999) et *Ahousaht* (2009). Dans chaque cas, il y a un fil conducteur de racisme structurel qui influence la façon dont les pêcheurs des Premières Nations sont perçus et traités.

L'APN a eu le plaisir de soumettre ce rapport écrit détaillé au comité sénatorial afin d'appuyer la nécessité constante pour le gouvernement du Canada de reconnaître que les pêches fondées sur les droits des Premières Nations sont protégées par la Constitution et d'assurer la pleine mise en œuvre du droit des Premières Nations de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles, qui n'exige aucune licence ou gestion de quelque nature que ce soit de la part du gouvernement du Canada.

## Prochaines étapes

---

Tous les secteurs de politique de l'APN soutiendront la mise en œuvre du Plan d'action national relatif à la *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (LDNU), y compris en ce qui concerne les pêches. La mise en œuvre adéquate des arrêts de la Cour suprême concernant les droits de récolte conférés par traité aux Premières Nations est à la fois un mandat de l'APN et un élément essentiel de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Nous soutiendrons les travaux actuellement menés par les bureaux régionaux et les organes régionaux du PAGRAO, tels que la campagne *Sauvez notre saumon* au Yukon et la transition vers l'abandon de la pisciculture à enclos ouvert en Colombie-Britannique. Nous continuerons à promouvoir les pêches des Premières Nations et à plaider pour que le MPO travaille avec les Premières Nations, les provinces et les territoires pour réviser les règlements et les politiques, afin de respecter les droits inhérents des Premières Nations protégés par les traités et de renforcer les

pouvoirs des Premières Nations en matière de protection des pêches et d'application de la réglementation.